

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 FEVRIER 2015

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Stanislas Halphen (à partir de 21h35), Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, adjoints - Eliane Sauteron, Jean-François Dormont, Albert Da Silva, Véronique France-Tarif, Alexis Foret, Claudie Mory, Mireille Ramos, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Hervé Dole, Yann Ombrello, Raymond Raphaël, Simone Parvez, Alain Roche, Caroline Danhiez, Stéphane Charousset, Patrick Bernert, Rachid Redouane.

Absents excusés représentés :

Stanislas Halphen (jusqu'à 21h35)	pouvoir à Michèle Viala
Ariane Wachthausen	pouvoir à David Ros
François Rousseau	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Claude Thomas-Collombier	pouvoir à Didier Missenard
Gabriel Laumosne	pouvoir à Pierre Bertiaux
Frédéric Henriot	pouvoir à Yann Ombrello
Isabelle Ladousse	pouvoir à Augustin Bousbain

Absents :

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents à 20h30	26
Nombre de votants	33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Caroline Danhiez est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET (Tous les montants sont exprimés en TTC)
16-janv	15-01	Clôture de la régie d'avances auprès de la crèche familiale, à compter du 1 ^{er} février 2015, compte tenu de son fonctionnement obsolète et des nouvelles procédures mises en place pour assurer l'approvisionnement en petites fournitures.
16-janv	15-02	Clôture de la régie d'avances auprès de la crèche "la Farandole", à compter du 1 ^{er} février 2015, compte tenu de son fonctionnement obsolète et des procédures mises en place pour assurer en cas de besoin l'approvisionnement en petites fournitures.
16-janv	15-03	Clôture de la régie d'avances auprès de la Halte Garderie, à compter du 1 ^{er} février 2015, compte tenu de son fonctionnement obsolète et des procédures mises en place pour assurer en cas de besoin l'approvisionnement en petites fournitures.
16-janv	15-04	Clôture de la régie d'avances auprès de la crèche du parc, à compter du 1 ^{er} février 2015, compte tenu de son fonctionnement obsolète et des procédures mises en place pour assurer en cas de besoin l'approvisionnement en petites fournitures.
16-janv	15-05	Clôture de la régie d'avances auprès de la crèche "le petit Prince", à compter du 1 ^{er} février 2015, compte tenu de son fonctionnement obsolète et des procédures mises en place pour assurer en cas de besoin l'approvisionnement en petites fournitures.
14-janv	15-06	Convention de mise à disposition de la salle de musculation à titre gracieux, au profit du Club Athlétique Orsay Rugby Club pour la saison 2014-2015.
15-janv	15-07	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement au profit de Monsieur Xavier BESSON. Appartement de type F3, situé 9 avenue Saint-Laurent à Orsay. La convention est établie pour une durée de trois ans renouvelable 2 fois, à compter du 1 ^{er} février 2015. Le loyer mensuel est calculé en application du taux de 5,66 euros par m ² et par mois.
15-janv	15-08	Adoption du marché n°2014-39 avec la société BMF, relatif à la dératisation, la désinfection et la désinsectisation des réseaux d'assainissement, des bâtiments communaux et du CCAS. le montant est déterminé comme suit : Pour la Commune d'Orsay : montant annuel 7 411.20 €. Pour le CCAS : montant annuel 926.40 €. Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2015, il pourra être reconduit 3 fois.

16-janv	15-09	Adoption d'un avenant au lot n°1 (fondations – gros œuvre) du marché n°2014-03 avec la société DOMATECH, relatif à la construction d'un espace de loisirs et de culture pour tous « la Maison Tati ». Le montant des travaux supplémentaires est fixé à 17 700 € HT. Le délai d'exécution des travaux est prolongé jusqu'à mi-novembre 2015
16-janv	15-10	Convention de mise à disposition du gymnase Blondin pour le comité d'Echecs de l'Essonne, le 31 janvier 2015, pour l'organisation d'un tournoi d'échecs.
19-janv	15-11	Convention de mise à disposition de locaux et de matériels à titre gracieux, au profit de l'Office de Tourisme de la Vallée de Chevreuse. Les locaux d'une surface de 55 m ² sont situés 17 rue de l'Yvette à Orsay. La convention est conclue pour une durée d'un an, elle pourra être renouvelée au maximum trois fois.
19-janv	15-12	Convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Conches, pour la location d'un gîte « orangerie », pour sept jeunes et deux animateurs du Service Municipal de la Jeunesse. Du 6 au 9 juillet 2015, pour un montant de 1 521,60 €.
19-janv	15-13	Convention de mise à disposition des vestiaires et d'une ligne d'eau du bassin extérieur du stade nautique, au profit du Villeneuve Aquatique Club. Les 16,17 et 20 février et les 2,3 et 6 mars 2015, pour un montant de 420,00 €.
21-janv	15-14	Convention de partenariat avec l'Union Normandie des Centres Maritimes et Touristiques, pour l'hébergement de sept jeunes et deux animateurs du Service Municipal de la Jeunesse. Du 24 au 27 août 2015, pour un montant de 1 134,05 €.
22-janv	15-15	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement au profit de Madame Sylvie GARRET. Appartement de type F3, situé 9 avenue Saint-Laurent à Orsay. La convention est établie pour une durée de trois ans renouvelable 2 fois, à compter du 9 novembre 2014. Le loyer mensuel est calculé en application du taux de 5,66 euros par m ² et par mois.
26-janv	15-16	Convention avec l'Association « CALYSTO », pour l'opération « génération numérique », en partenariat avec le collège Alain Fournier et le Service Municipal de la Jeunesse. Sensibilisation des risques encourus par l'utilisation d'internet pour les collégiens de 4 ^{ème} et de 3 ^{ème} . Le montant de la prestation est fixé à 205,50 €.
27-janv	15-17	Convention de mise à disposition des vestiaires et d'une ligne d'eau du bassin extérieur du stade nautique, au profit du service des sports des Ulis. Le jeudi 19 février 2015, moyennant le paiement de la somme de 35,00 €.

2015-6 - APPROBATION DU PROTOCOLE DE « PARTICIPATION CITOYENNE » A SIGNER ENTRE MONSIEUR LE PREFET DE L'ESSONNE, MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE D'EVRY, MONSIEUR LE COMMISSAIRE DE POLICE DE PALAISEAU ET LA COMMUNE D'ORSAY

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 5 abstentions (M. Chazan, Mme Digard, M. Missenard, Mme Ramos, Mme Thomas-Collombier) :

- **Approuve** le protocole de participation citoyenne à signer entre Monsieur le Préfet de l'Essonne, Monsieur le Procureur de la République d'Evry, Monsieur le Commissaire de Police de Palaiseau et la commune d'Orsay.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce protocole et tout document s'y rapportant.

2015-7 - FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Le Conseil municipal,

- **Prend acte** du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2015.

2015-8- FINANCES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN EMPRUNT DE 4 MILLIONS D'EUROS AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR L'ACQUISITION DES PARCELLES SISES 69 ROUTE DE MONTLHERY A ORSAY

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Décide** de contracter un prêt dénommé Gaïa dont les conditions sont les suivantes :
 - o Montant du prêt : 4 000 000 €
 - o Durée : maximum 5 ans
 - o taux : variable et indexé sur le taux du Livret A + 60 pb
 - o Amortissement : in fine
 - o Différé d'amortissement : 4 ans
 - o Périodicité des échéances : annuelle
 - o Frais de dossier : 0,06 % du montant de l'emprunt
 - o Date de mise à disposition : au plus tard le 7 avril 2015
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2015 et que la commune d'Orsay s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.
- **Dit** que la commune d'Orsay s'engage, en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- **Précise** que le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

2015-9 – FINANCES - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARCHE D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DES VEHICULES DU PARC AUTOMOBILE DE LA VILLE D'ORSAY ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune d'Orsay et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville d'Orsay l'entretien et la réparation des véhicules du parc automobile de la ville d'Orsay et du CCAS, désignant la commune d'Orsay comme coordonnateur.
- **Autorise** le maire à signer ladite convention.
- **Autorise** le maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, notamment, à signer le marché correspondant.
- **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget de la Commune pour les années concernées.

2015-10 – FINANCES - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE D'ASSURANCE INCENDIES ACCIDENTS RISQUES DIVERS (IARD)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2016-2019.
- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.
- **Autorise** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Décide** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

2015-11 – FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE : REMPLACEMENT DU SOL DU GYMNASE JEAN-CHARLES BLONDIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** de la part de l'Assemblée Nationale, une subvention exceptionnelle aussi élevée que possible au titre des crédits dits « Réserve parlementaire » pour les travaux de remplacement du sol du gymnase Jean-Charles Blondin.
- **Précise** que cette demande sera adressée à Madame Maud OLIVIER, Députée de la 5^{ème} circonscription de l'Essonne.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et/ou tous documents afférents à ce dossier.

2015-12 – URBANISME - ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE AO 118, AO 324, AO 326 ET AO 328 SITUEE 69 ROUTE DE MONTLHERY A ORSAY

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Prend acte** de la décision d'exercer le droit de préemption de la commune sur cette emprise pour un prix de 4 000 000 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette acquisition et à réaliser toute démarche en vue de la réalisation de la vente et du transfert de propriété.
- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget 2015 de la commune.

2015-13 – URBANISME - INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR LE SECTEUR DU GUICHET NORD

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Délimite** un périmètre d'étude sur le secteur nord du Guichet tel que figuré au plan annexé.
- **Décide** que soient étudiés les outils d'urbanisme à mettre en œuvre pour maîtriser les évolutions du secteur.
- **Décide** que la procédure du sursis à statuer pourra être appliquée à toutes demandes d'autorisation de travaux, constructions ou installations à l'intérieur de ce périmètre conformément à l'article L. 111-10 du code de l'urbanisme.
- **Autorise** le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

2015-14 - DIRECTION DE L'ENFANCE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE POUR LE MULTI-ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL LE PETIT PRINCE (MACF)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la nouvelle convention de prestation de service unique proposée par la Caisse d'Allocations Familiales,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tous les documents y afférents.
- **Dit** que ces dispositions sont applicables depuis le 1^{er} avril 2014.

2015-15 – CULTURE - FETE DE LA SCIENCE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à demander une subvention au taux maximum auprès du Conseil régional d'Ile-de-France, du Conseil général de l'Essonne et de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (C.A.P.S.).
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.
- **Dit** que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

2015-16 – SPORTS - CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS – CLUB ATHLETIQUE D'ORSAY

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Approuve** la convention triennale d'objectifs conclue entre la commune et le Club Athlétique d'Orsay pour les années 2015, 2016 et 2017.
- **Autorise** le maire à signer ladite convention.

2015-17 – SPORTS - CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS – CLUB ATHLETIQUE ORSAY RUGBY CLUB

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Approuve** la convention triennale d'objectifs conclue entre la commune et le Club Athlétique Orsay Rugby Club pour les années 2015, 2016 et 2017.
- **Autorise** le maire à signer ladite convention.

2015-18 – SPORTS - CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS – FOOTBALL CLUB ORSAY-BURES

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Approuve** la convention triennale d'objectifs conclue entre la commune et le Football Club Orsay Bures pour les années 2015, 2016 et 2017.
- **Autorise** le maire à signer ladite convention.

La séance est levée à 23 heures 45.

Orsay, le - 6 FEV. 2015

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du Conseil général de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le :

- 6 FEV. 2015

